

Chapitre 15

La modalité dans les recettes bilingues anglais et français. Quelques exemples de contraintes de traduction de l'injonction.

Catherine COLLIN
Université de Nantes

An individual language can be understood in much greater depth when viewed against the cross-linguistic background.

(Martin Haspelmath (2010 [2002]),
Understanding Morphology)

INTRODUCTION

La recette de la soupe au pistou est l'occasion pour Greimas (1983) de définir l'impératif comme un mode liant le destinataire et le locuteur. La recette se ferait sur le mode d'une proposition du type :

si vous exécutez correctement l'ensemble des indications données, alors vous obtiendrez la soupe au pistou (.../...) [il s'agit d'une] structure actancielle mettant en présence deux sujets - le destinataire et le destinataire – situés tous les deux sur la dimension cognitive.

(Greimas 1983 : 159)

La très large famille des emplois de l'injonction est sans doute à mettre en parallèle de pratiques discursives variées relevant de caractéristiques fonctionnelles propres. Les désignations qui prévalent à l'étude de ces textes procéduraux sont pourtant multiples, à en croire cet échantillonnage : *textes régulateurs* (Mortara Garavelli 1988),

textes procéduraux (Longacre 1982), *textes programmeurs* (Greimas 1983), *injonctifs-instructionnels* (Adam 1987). Les « textes qui disent de et comment faire » (Adam 2001) ont en commun de viser une « finalité pratique » (ibid.)¹.

On peut constater que les textes procéduraux ont déjà fait l'objet de nombreuses études. Ces analyses portent principalement sur le texte en tant que genre, afin de discerner une base commune à l'ensemble en tant que représentation discursive d'une catégorie, dont on cherche à mettre en évidence les régularités. L'objet de la présente étude est de proposer quelques applications en traduction, de recherches que j'ai menées sur l'injonction (Collin 2006), et porter une attention plus spécifique sur ces constructions injonctives lors du passage entre le français et l'anglais et les différents types de modalité qu'elles convoquent.

On pourrait penser a priori que les conditions d'énonciation d'instruction dans les deux langues sont proches. L'observation d'exemples laisse cependant entrevoir une réalité bien différente. Le texte d'instruction que représente la recette de cuisine met en place une situation qui se caractérise par le fait que des procès font l'objet d'une visée dont la réalisation est déportée par rapport au moment d'énonciation. La particularité de ce texte écrit est qu'il mime ou représente une situation dont la réalisation, bien qu'envisagée, ne constitue pas pour autant un enjeu intersubjectif. L'énoncé prend alors une dimension prédictive², instaurant des situations de repérage telles que toute validation est bloquée, en attente de stabilisation à la fois du point de vue temporel, mais aussi du point de vue du repérage énonciatif, puisque l'énonciateur s'en remet au co-énonciateur pour la réalisation du processus. Les textes procéduraux font un grand usage de différents types de modalité pour rendre compte de la valeur injonctive. La question est de savoir si pour maintenir cette valeur, une telle hétérogénéité de moyens est conservée lors du passage à la traduction en français ou en anglais.

1. En dépit de leur ouverture sur un état futur par définition non actuel et non encore existant, [ces textes] sont résolument factuels, ils visent tous une finalité pratique » (Adam 2001 : 12).

2. « Toute modalité déontique porte sur un procès envisagé de façon prospective (à cause de l'orientation de la direction d'ajustement). » (Gosselin 2010 : 361).

1. MODALITÉ ET RÉALISATION DU PROCÈS

La question de la modalité injonctive en français et en anglais relève de principes non strictement équivalents entre les deux langues. Le texte d’instruction que représente la recette met en évidence des stratégies différentes³.

1a – Add the sugar and mix until you obtain a light and airy whitish cream.	1b – Ajouter le sucre et bien mélanger jusqu’à obtenir d’une crème mousseuse et blanchâtre.
2a – Mix well until you obtain a homogenous mixture.	2b – Bien mélanger jusqu’à obtenir un mélange homogène.
3a – Répéter l’opération jusqu’à l’épuisement des ingrédients.	3b – Repeat, until you have used up all ingredients.
4a – Ajoutez la margarine et travaillez avec vos doigts jusqu’à obtention d’une préparation granuleuse.	4b – Mix the flour and salt together, then add margarine and knead together with your fingers until you have a crumbly mixture.

Les exemples 1 à 4 font apparaître que face à la nominalisation des processus en français (*obtention* 1b ; *épuisement* 3a) voire même la visée à l’infinitif (*obtenir* 2b), le passage à l’anglais matérialise le franchissement de la borne de droite du processus par l’introduction d’un agent animé humain (*you obtain* 1a, 2a ; *you have* 3b, 4b). Ainsi, le processus en français est décrit à partir d’une succession et d’un enchaînement des procès, tandis qu’en anglais, un agent animé humain intervient pour délimiter le processus. Le schéma assertif en anglais vise à concrétiser l’aboutissement du procès de sorte que le processus est envisagé dans sa complétude jusqu’à son terme. Dans ce cas, la traduction de la nominalisation en français par le recours à une instance agentive revêt un caractère quasi-systématique. La nominalisation en français va créer plusieurs strates de sorte qu’une fois lancé, le processus peut renvoyer à un développement autonome. Ceci rejoint Cappeau (2003 : 90) : « La nominalisation permet une sorte de bifurcation pendant qu’un processus est engagé puis laissé en suspens, un autre procès peut être présenté ». L’anglais en revanche marque l’antériorité d’un procès par rapport à un autre. Même sous forme prospective, l’anglais privilégie la création d’un contexte repéré par rapport au co-énonciateur.

3. Les caractères en gras dans les exemples ne sont pas originaux.

La dynamique entre les deux langues s'inverse dès lors qu'il s'agit de décrire à l'intérieur d'un processus l'intrication de deux actions. L'anglais juxtapose les procès ou les coordonne, tandis qu'en français l'orientation de l'énoncé se fait à partir d'un nom dont la détermination servira de base à une relative décrivant un second processus.

5a – Mettez tout cela dans de l'eau à laquelle vous avez ajouté une partie du jus de limon.	5b – Add lemon juice to a pan of water, then soak artichoke.
6a – Dressez les filets de dorade rôtis sur lesquels vous verserez le caramel au balsamique, accompagnez-les de crudités assaisonnées.	6b – Drizzle fish with sauce and serve with vegetables or crudits.
7a – Délayez doucement puis ajoutez le vin blanc pour obtenir une pâte souple que vous étalez au rouleau . Tapissez la tourtière beurrée avec la moitié de la pâte.	7b – Stir carefully, add white wine to give a supple pastry. Line flan dish with half the pastry.
8a – Peler les fruits que vous couperez ensuite en rondelles .	8b – Pell fruit, then slice .

L'anglais maintient distinctement deux propositions coordonnées (*then* 5b, 8b; and 6b) ou indépendantes (7b). De sorte que les procès sont décrits sur la base d'occurrences successives et construisent une orientation temporelle à l'ensemble. Pour le français en revanche, l'axe temporel est rompu au profit d'une hiérarchisation des procès les uns par rapport aux autres. La construction d'un contexte s'évalue alors en français au regard d'une occurrence dont le processus est stabilisé (*à laquelle vous avez ajouté* 5a) ou bien visé par rapport à l'existence ou non d'une donnée situationnelle (*sur lesquels vous verserez* 6a ; *que vous couperez* 8a) ou encore visé par rapport au co-énonciateur (*que vous étalez* 7a). On constate alors que cette tendance forte entre les deux langues est de nature à influencer le texte procédural dans son ensemble, puisque l'anglais segmente les procès afin d'adopter un ordre chronologique que suivra le développement pragmatique du processus, tandis que le français aura tendance à hiérarchiser les procès en les définissant les uns par rapport aux autres. Observons maintenant les formes des processus dans les deux langues ainsi que les choix énonciatifs.

2. ALTERNANCE DES FORMES

L’alternance des formes et des constructions injonctives répond d’une longue tradition dans les textes culinaires français⁴. De manière très caractéristique, on retrouve dans les textes de procédure d’instruction des moyens d’expression variés.

- 9 – Prenez un morceau de derriere de cimier (...) vous en ferez entrer autant que vous pourrez dans vôtre lard,& le larderez dessus & dessous. Vous l’assaisonerez encore de tous vos ingredients & le mettrez dans une casserole (...) Il faut l’y laisser deux heures ; & le faire cuire dès le soir pour le lendemain.

Nouveau cuisinier royal et bourgeois de Massialot (1751)

On alterne donc formes de futur (*vous en ferez, larderez, vous l’assaisonerez, mettrez*) et forme infinitive (*le faire cuire*). Un impératif vient donner un cadre à l’ensemble de la procédure (*prenez*) à partir duquel différents choix seront possibles selon les procès et la structuration que l’on souhaite donner à l’instruction. Des périphrases modales sont également possibles (*Il faut l’y laisser*). Cette tendance très marquée se retrouve dans les textes culinaires français contemporains, induisant des contraintes lors du passage à l’anglais.

<p>10a – Peler l’anas, et retirer les yeux : Les yeux forment des spirales, il suffit de suivre ces spirales et de couper des ‘rigoles’ avec un couteau fin.</p>	<p>10b – Remove eyes f r o m pineapple in spiral channels with a sharp paring knife: Cut along each side of diagonal row of eyes that spirals down pineapple, forming a V-shaped channel.</p>
<p>11a – Ajoutez le colorant alimentaire. Maintenant vous pouvez travailler le mélange plus fermement afin d’obtenir une pâte lisse et brillante.</p>	<p>11b – Add green food colouring and continue stirring, but this time vigourously. The mixture must be smooth and shiny.</p>

L’alternance des choix énonciatifs en français donne lieu en anglais à une traduction qui privilégie un repérage plus uniformément rendu à l’impératif (*remove, cut* 10b, *add* 11b). Cette caractéristique du texte français rend à peine perceptible dans l’exemple (8a) l’introduction

4. Pour une étude détaillée de ce phénomène et illustrée d’un large corpus français, on se reportera à Englebert (2009).

d'un repère personnel (*vous couperez*) précédée d'un infinitif⁵ (*peler*). Le français construit le processus en fonction d'un repérage qui s'inscrit par rapport à l'origine énonciative. En anglais, l'aspect prospectif est rendu par l'actualisation d'une chaîne de procès.

On peut observer que les formes injonctives en français impliquent l'insertion d'une modalité (*il suffit de suivre* 10a ; *vous pouvez travailler* 11a). À peu d'exception près dans notre corpus, ces valeurs sont traduites en anglais par des impératifs qui rendent explicitement la valeur injonctive. La traduction des formes périphrastiques est régulière.

12a – Il vous suffira de filtrer la sauce avant de la servir et obtenir un fumet de langoustine plus prononcé.	12b – Just strain the sauce before serving it, and you will find it has a more pronounced langoustine aroma.
13a – Il faut laisser reposer la viande en veillant à ne pas les laisser baigner dans son jus de cuisson.	13b – Let meat rest , making sure not to let them soak in their cooking juices.
14a – Il suffit de râper les betteraves, courgettes, céleri, carottes... en fines lamelles et les déposer sur une plaque dans le four, chauffé à 90°C (T 2/3).	14b – Try making 'vegetable crisps' for a fun starter or snack: Thinly slice some beetroot, courgette, celery, carrots or any other vegetables you fancy, then arrange on an oven tray.

Pour le français la forme périphrastique *il suffit/il faut* permet de détourner l'origine déontique au profit de la désignation d'une valeur nécessaire à l'entrée dans le domaine désigné. Ainsi la forme périphrastique construit une occurrence de situations permettant la mise en relation entre une qualification (*il suffit/ il faut*) et un procès visé non stabilisé à l'infinitif (*suivre* 10a ; *filtrer* 12a ; *laisser reposer* 13a). Il y a donc à la fois qualification d'une relation portant sur un énoncé non encore situé situationnellement, et une valeur visant un procès. La modalisation sera construite extérieurement par rapport au processus lui-même, puisque c'est l'ensemble de la relation qui est modalisé. La tournure impersonnelle (*il*) rend l'origine déontique indéterminée. L'assertion modulée (*suffit, faut*) permet de mettre en exergue le caractère déontique de la tournure tout en omettant la source de

5. D'autres phénomènes peuvent bien entendu expliquer cette alternance entre l'infinitif et l'introduction d'un repère par rapport au co-énonciateur.

l'injonction. Dans l'exemple (14a) *il suffit* induit une déconstruction du processus suivie d'une valeur minimale (infinitif) permettant d'accéder au domaine visé (*râper*). La traduction anglaise de la périphrase (*il suffit*) est rendue dans cet exemple par une construction injonctive (*slice*). La version anglaise fait apparaître un énoncé servant de support modal à l'ensemble (*try making*). La procédure sera alors actualisée, c'est-à-dire construite à partir d'une occurrence dans un contexte de repérage par rapport à un co-énonciateur (*any other vegetables you fancy*) et situé relativement à un axe chronologique (*then arrange*). L'exemple (14a) en français fait au contraire mention de procès visés sous la forme d'infinitifs (*râper, les déposer*), mais aussi sous forme de processus stabilisés dont on envisage le résultat (*chauffé à 90*). L'alternance des formes sert également à structurer les procès et à produire à l'intérieur de la séquence une organisation bien délimitée. Ainsi en français, l'aspect prospectif présenté par une périphrase modale déplace le repère injonctif vers la proposition subordonnée. La tendance qui se dessine alors à l'observation des deux langues met en avant le fait que l'anglais oriente les procès vers leur déroulement, construisant au besoin l'actualisation de ce processus. Le français peut construire la visée sous forme d'une assertion (*vous pouvez travailler le mélange* 11a) ou d'une assertion modulée (*il suffit de* 14a), mais aussi d'un futur (*vous couperez* 8a, *vous verserez* 15a (cf. (6a) déjà cité), *vous pourrez* (16a).

<p>15a – Dressez les filets de dorade rôtis sur lesquels vous verserez le caramel au balsamique, accompagnez-les de crudités assaisonnées.</p>	<p>15b – Drizzle fish with sauce and serve with vegetables or crudits.</p>
<p>16a – Selon le contenu de vos placards, vous pourrez bien entendu les remplacer par d'autres farines ou flocons de céréales, avec ou sans gluten. Pour les personnes sensibles aux flocons d'avoine, je conseillerais de prendre des flocons de millet.</p>	<p>16b – If you prefer, choose other flours or rolled grains, with or without gluten. If you are sensitive to oats, prefer rolled millet.</p>

La traduction anglaise ne conserve pas la modalité originale et construit une succession de valeurs déontiques (*drizzle ...and serve* 15b,

cf. (6b) déjà cité) ou bien une hypothèse explicitement posée (*If you prefer/ If you are sensitive* 16b). On remarquera du passage entre les deux langues que face à l’assertion en français qui bloque la relation énonciateur - co-énonciateur, l’anglais met cette relation énonciative au centre du système grâce au recours au co-énonciateur par l’emploi d’une forme injonctive, ou bien par la forme hypothétique. Dans tous les cas, en anglais la traduction sera non-assertive. La projection dans l’avenir en anglais est possible dans ces textes d’instruction et s’organisera autour de l’auxiliaire modal *will* comme dans les exemples suivants :

17a – On évitera de faire cuire les lentilles trop longtemps ce qui transformerait la légumineuse en purée.	17b – Do not cook the lentils too long or they will turn into a purée.
18a – Si vous faites cette tarte à l’avance, ne décorez avec les noisettes qu’au dernier moment. Ces dernières se conservent d’ailleurs dans une boîte hermétique à température ambiante (surtout pas au frais).	18b – If you make the tart in advance, put the hazelnuts over the tart at the last minute. You will have kept caramelized hazelnuts in a vacuum container at room temperature (never in the fridge).

L’anglais désasserte au moyen de la modalité qui rétablit le rôle du co-énonciateur dans le processus puisque la visée dépend de la volition du co-énonciateur (*do not cook ...or they will turn*). De la même façon dans l’exemple 18, le processus de conservation des aliments est exprimé au moyen d’une assertion en français (*Ces dernières se conservent* 18a) dont l’actualisation ne dépend d’aucun élément attesté. Inversement, l’anglais rétablit l’agentivité explicite du co-énonciateur (*you will have kept* 18b).

3. ORIENTATION DE LA RELATION

Un autre élément très saillant dans ce corpus est la disparité entre les structures assertives entre les deux langues. Le français y a recours fréquemment, comme l’attestent les exemples (19) à (21) :

19a – Vous napez ce dessert d'une sauce au chocolat.	19b – Pour chocolate sauce over the dessert.
20a – Garnissez un biscuit-sandwich d'une mousse au chocolat riche et veloutée et vous obtenez un dessert divin et facile à préparer.	20b – Fill a cookie sandwich with a rich, decadent chocolate mousse for an easy but heavenly dessert.
21a – Pour la blanquette : dans votre cocotte-minute, vous faites revenir dans une noix de beurre 600g de viande en morceaux. Vous les réservez dans une assiette.	21b – In your pressure-cooker, brown 600g of pieces of meat with a knob of butter. Then set the meat aside.

Dans cette série d'exemples, un pronom en français sature la position devant le verbe, désignant tout à la fois le co-énonciateur qui va stabiliser la relation prédicative, mais aussi renvoyer à une situation dont la validation ne peut être véritablement attestée. Cette prérogative du français ne se transpose pas lors du passage à l'anglais comme l'avait déjà remarqué Guillemain-Flescher (1984). Les exemples en anglais font apparaître une forme injonctive. En (21b), le circonstant (*in your pressure-cooker*) rétablit une localisation par rapport au co-énonciateur. Le présent est utilisé en français pour ces assertions, qui ne pourrait pas être transposé en anglais, comme le remarque Chuquet (2000 : 255) :

Le présent français, interprété par défaut comme étant la marque d'un aspect inaccompli et d'un repérage par identification par rapport au moment de l'énonciation, est en fait une forme très faiblement déterminée du point de vue aspectuel et temporel (...). Ce qui le caractérise avant tout, c'est la possibilité d'être repéré par identification par rapport à un repère, quel qu'il soit (...). Le présent simple anglais n'a pas les mêmes caractéristiques aspectuelles que le présent français puisque, s'opposant au présent « progressif », il se définit d'emblée par sa valeur de non-repérage par rapport au moment de l'énonciation (...) et, partant, de non-repérage par rapport à tout autre index temporel.

Si l'on considère que l'assertion met en place l'élimination de toute valeur adverse ou opposée, et implique que l'énonciateur s'engage publiquement sur le contenu propositionnel, on fait de la modalité un élément prépondérant. En effet, dans un énoncé tel que *vous napez* (19a), ou *vous faites revenir* (21a), un événement est prédiqué sans

qu'aucun repérage temporel ne permette de le situer. En français il est donc possible de prendre en charge un événement non localisé temporellement pour lequel l'asserteur est le seul à se porter garant de la validité. Il suffit donc que le procès dont il est question dans les exemples fassent l'objet d'une visée pour que la situation décrite par l'assertion au présent en français s'éloigne d'une valeur de prédication d'existence. On ne prédique pas l'événement (*vous nappez* 19a, *vous obtenez* 20a, *vous faites revenir* 21a) mais on inscrit le processus dans une logique de discernement et de modalisation. Le repérage du *vous* ne peut se faire à partir de critères événementiels mais à partir de critères prédictifs caractéristiques liés à la situation dans son ensemble. Face à l'assertion au présent en français, l'anglais privilégie également un changement d'orientation de la relation prédicative comme dans les exemples suivants :

22a – Vous pouvez faire cette sauce à l'avance mais n'ajoutez le beurre qu'au dernier moment, lorsque vous la réchaufferez à la poêle.	22b – The sauce can be made in advance except for the butter part and reheated and butter added at the last minute.
23a – On peut préparer la sauce un jour à l'avance, la verser dans un plat de céramique avec le couvercle et la réfrigérer jusqu'au lendemain.	23b – Sauce can be made , poured into a ceramic dish, covered and refrigerated one day ahead.

L'anglais va modaliser le repérage (*can be made*) et inverser l'orientation du point de vue. En effet, le repérage se fait à partir de l'objet, empêchant toute localisation par rapport à une origine injonctive dans un schéma de passivation.

CONCLUSION

Le corpus de recettes met en évidence un certain nombre de caractéristiques liées à l'utilisation des différentes valeurs modales. Le présent tel qu'il est spécifiquement employé dans les recettes en français laisse en suspens l'actualisation du processus, propriété non transposable en anglais. L'anglais plus uniformément fidèle à la modalité injonctive et à l'emploi de l'impératif, replace l'ensemble dans une relation intersubjective plus marquée. La place non saturée devant le verbe déporte toute validation vers le co-énonciateur.

La valeur injonctive du présent conférée au français construit le processus vers un point d'aboutissement visé. Il peut asserter un contenu propositionnel non stabilisé qui ne peut être attesté au sens où la validation disposerait de repérages stables dans une situation donnée.

SOURCES DU CORPUS

Corpus monolingue

Massialot, 1717 : *Nouveau cuisinier royal et bourgeois*.

Dumas, Alexandre (père), 1873 : *Le Grand Dictionnaire de cuisine*.

<http://www.bbc.co.uk>

<http://www.cuisine-de-saison.ch/fr> <http://www.cuisinez.free.fr>

Corpus bilingue

<http://www.aufeminin.com>

<http://www.sofeminine.co.uk>

<http://www.cestmamanquilafait.com>

<http://www.europesbest.ca/fr>

<http://www.ptitchef.com>

<http://www.yoplait.ca> <http://www.cuisine-france.com>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAM, Jean-Michel, 1987 : « Types de séquences textuelles élémentaires », *Pratiques* n°56, Metz.

ADAM, Jean-Michel, 2001 : « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui *disent de* et *comment faire* ? », dans *Langages*, vol. 141, p. 10-27.

CAPPEAU, Paul, 2003 : « Vous mélangez tous ? De l'ordre dans les recettes ». In : Combettes, Schnedecker & Theissen (dir.), *Ordres et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion, p. 87-99.

CHUQUET, Hélène, 2000 : « L'alternance passé-présent dans le récit : contraintes de traduction du français vers l'anglais », *Meta* vol. 45, n° 2, p. 249-262.

COLLIN, Catherine, 2006 : *Le sujet dans l'injonction*, Rennes, Presses Universitaires.

ENGLEBERT, Annick, 2009 : *Mange ! L'impératif français, du mythe à la réalité*, Université de Bruxelles Éditions.

GOSSELIN, Laurent, 2010 : *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam, New York, Rodopi.

- GREIMAS, Algirdas, 1983 : « La soupe au pistou ou la conservation d'un objet de valeur », *Du sens II*, Paris, Seuil.
- GUILLEMIN-FLESCHER, Jacqueline, 1981 : *Syntaxe comparée du français et de l'anglais*. Gap, Ophrys.
- LONGACRE, Robert, 1982: "Discourse typology in relation to language typology". In: Sture Allén (ed.), *Text processing: Text analysis and generation, text typology and attribution, Proceedings of the Nobel Symposium 51*, Stockholm, Almqvist, p 457-86.
- MORTADA GARAVELLI, Bice, 1988 : « Tipologia dei Testi ». In: Holtus, Metzeltin et Schmitt (dir.), *Lexicon der romanistischen Linguistik : Italienisch, Korsisch, Sardisch*, Tübingen, Niemeyer, p. 157-168.